

**Conseil municipal & délibérations**  
**Séance du 23 novembre 2015**

Absents : Céline RAGOT, Richard HEBERT

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 23 novembre 2015 sous la présidence de Marie-Chantal JOLLAND, maire, et a débattu des sujets suivants :

---

**1 – Programme de mise en accessibilité .**

Des rapports de diagnostic relatifs à l'accessibilité ont été établis par la société D.PRO.

Les travaux à effectuer ont été recensés. Le montant de ces réalisations est évalué à environ 75000 euros qui pourraient être répartis sur les trois prochaines années

Première année : Ecole du Haut, Salle des fêtes

Deuxième année : Ecole du Bas, Zone Technique

Troisième année : Cimetière, Toilettes publiques, Eglise, MADI

**2 –Le personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Le SIE St-Antoine de l'Abbaye, St Bonnet de Chavagne souhaite une mise à disposition de M. Vincent EYMARD-CHAMPION, adjoint technique. Ce poste est sollicité pour assurer une supervision technique de l'ensemble du réseau.

Après consultation de M. EYMARD-CHAMPION, le conseil municipal accepte une mise à disposition de ce salarié à hauteur d'un mi-temps au SIE.

**3- Recensement –Recrutement agents recenseurs**

Une enquête de recensement de la population va être réalisée du 21 janvier au 20 février 2016.

La commune doit recruter deux agents recenseurs pour effectuer cette collecte.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au secrétariat de la Mairie au plus tôt.

**4 – Projet de fusion des intercommunalités**

Un projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) nous a été adressé pour avis, le conseil municipal doit se prononcer par délibération dans les deux mois de la notification, soit avant le 8 décembre 2015.

Après présentation du projet, le conseil municipal décide de procéder à un vote :

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 10

Le conseil municipal accepte de prendre une délibération pour accepter ce projet.

### **INTEGRATION DE LA COMMUNE DE DIONAY AU SIE**

La commune doit donner son accord pour que la commune de DIONAY intègre le SIE.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre une délibération donnant son accord.

### **RECOURS ADMINISTRATIF**

Madame le maire informe le conseil municipal du recours devant le tribunal administratif par quelques habitants de DIONAY contre l'arrêté du préfet créant la commune nouvelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La demande en référé a été rejetée « considérant qu'en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqués n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté du préfet... ».

Le jugement sur le fond interviendra plus tard.

### **DEMENTI DECLARATION ARTICLE « VOIE DU DRAM »**

Madame le Maire demande de démentir les inexactitudes invoquées dans le journal distribué sur la commune de DIONAY intitulé « la voie du dram » concernant les impôts locaux

Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas prévu d'augmentation les impôts locaux et que l'on restera sur la même enveloppe en 2016 qu'en 2015.

Seul un ajustement avec un taux moyen a été proposé par les services fiscaux, soit

Taxe d'habitation : 19.88 %

Foncier Bâti : 19.59 %

Concernant la taxe foncière sur le non bâti un taux moyen de 64.75 % est proposé, avec une possibilité de lissage sur cinq ans, à compter de 2016.

Par ailleurs, les engagements de l'état pour le maintien des dotations aux communes nouvelles ne sont nullement remises en cause. Toutes ces informations ont clairement été données lors de la réunion publique à DIONAY du 29 juillet 2015.

### **5 – Informations diverses :**

#### **Marché sous les Halles**

Un arrêté portant réglementation générale du marché sera pris au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

#### **Cimetière**

Une nouvelle liste des tombes abandonnées a été dressée et sera affichée au cimetière.

### **Déclarations de récolte de vin**

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures douanières dans le domaine viticole, les viticulteurs ne recevront plus chez eux de déclaration de récolte et de stock.

Ils devront télédéclarer ces procédures par Internet et à partir du portail Produane : <https://pro.douane.gouv.fr>. (en 2015 un formulaire de déclaration de récolte papier peut être expédié aux viticulteurs en faisant la demande).

### **Illuminations du 12 décembre**

La commune souhaite reconduire les illuminations pour le marché de Noël le samedi 12 décembre 2015.

Nous vous invitons à participer à la mise en place des bougies dans le village, à partir de 17h00.

Nous vous proposons d'illuminer vos balcons, rebords de fenêtres, terrasse,... Si besoin, des bougies seront à votre disposition en mairie **le samedi matin de 9H à 11H**.

Merci pour votre participation !

### **Coupure de courant pour travaux**

**La mairie vous informe que le lundi 21 décembre prochain de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 des coupures de courant auront lieu sur la commune et nous vous invitons à venir voir le panneau d'affichage de la mairie indiquant les quartiers concernés.**

Nous vous informons qu'ERDF a mis en place un nouveau **service gratuit d'information par Email** qui vous permet d'être alerté personnellement d'une future coupure d'électricité pour raison de travaux.

### **TELETHON 2015**

Les mairies de Saint-Antoine l'Abbaye et DIONAY, le club des antonins vous invitent au Téléthon 2015 le samedi 5 décembre 2015 à 13 heures 30 à la salle des fêtes de Saint-Antoine l'Abbaye (marche et jeux de cartes), inscription 7 euros.

### **Information intercommunalité**

La Maison des familles s'est implantée à côté de la Maison de l'Economie à Saint-Marcellin, c'est un lieu d'accueil des personnes et des familles.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi  
11 Janvier 2016 à 20.00 à la zone technique.**

---